

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE D'ANZAT LE LUGUET 2020

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de cette dernière.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Cependant, cette année, vu l'état d'urgence sanitaire et conformément à l'ordonnance 2020-330 du 25/03/2020 et notamment son article 9, le vote du budget est reporté au 31 juillet 2020.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Il se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement et éventuellement de budgets annexes (eau, assainissement, sections de commune)

Le budget 2020 a été voté le 30 juin 2020 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

➤ Les dépenses sont regroupées en chapitre globaux :

- les dépenses courantes qui permettent le fonctionnement courant de la collectivité (edf, assurances, entretien bâtiments et voirie, achats de fournitures et de petits équipements, fêtes et cérémonies, règlement des impôts fonciers de la commune et les fonds de sections de commune).
- les dépenses de personnel (salaires + charges + assurance du personnel).
- les dépenses obligatoires (indemnités élus + frais fonctionnement école + participation aux organismes de regroupement + frais incendie, subventions aux associations)
- les dépenses financières (intérêt des emprunts).
- les dépenses d'ordre (amortissement des biens).

➤ Les recettes de fonctionnement sont aussi regroupées en chapitre globaux :

- les produits de service ou du domaine (vente coupes de bois, redevances des pâtures...)
- les impôts : impôts locaux, taxe additionnelle et de mutation
- les dotations versées par l'état (DGF, DSR, compensation de l'état pour les impôts)
- les revenus des immeubles (location de logements ou de salle polyvalente, gîte, bâtiments communaux).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Dépenses courantes Chapitre 11	673 979.84	Recettes des services Chapitre 70	88 400.00
Dépenses de personnel Chapitre 12	132 510.00	Impôts et taxes Chapitre 73	115 689.00
Autres dépenses de gestion courante Chapitre 65	37 130.00	Dotations et participations Chapitre 74	110 402.00
Dépenses financières Chapitre 66	7 877.00	Autres recettes de gestion courante Chapitre 75	111 000.00
Dépenses exceptionnelles Chapitre 67	53 498.86	Recettes exceptionnelles Chapitre 77	19 028.07
Autres dépenses Chapitre 70	4 050.00	Recettes financières Chapitre 76	3.00
Dépenses imprévues 022	1 000.00	Autres recettes Chapitre 013	1 160.00
Total dépenses réelles	910 045.70		445 682.07
Charges (écritures d'ordre entre sections) 68	10 348.00	Excédent brut reporté 002	629 833.79
Virement à la section d'investissement 023	155 122.16	Produits (écritures d'ordre entre sections 722	
Total général	1 075 515.86	Total général	1 075 515.86

c) La fiscalité :

Les taux des impôts locaux pour 2020 restent inchangés :

Taxes locales	Taux	Bases d'imposition	Total
Taxe foncière (bâti)	10,09%	164 800	16 628 €
Taxe foncière (non bâti)	58,63%	112 300	65 841 €
		TOTAL GENERAL	82 469 €

d) Le personnel :

GRADE OU EMPLOI	CATEGORIE	TITULAIRE, NON TITULAIRE OU CONTRAT	TEMPS COMPLET OU NON COMPLET	QUOTITE OU NOMBRE D'HEURES HEBDOMADAIRES
Adjoint administratif principale de 1 ^{ère} classe	C	Titulaire	Temps non complet	22 heures
Adjoint technique	C	Titulaire	Temps complet	35 heures
Adjoint administratif	C	Titulaire	Temps non complet	31.5 heures
Adjoint d'animation	C	CDD accroissement temporaire d'activité	Temps complet, sur 6 mois de l'année	35 heures
Adjoint d'animation	C	CDD accroissement saisonnier d'activité	Temps complet, sur 2 mois de l'année	35 heures
Adjoint technique	C	Titulaire	Temps non complet	20 heures
Adjoint technique	C	CDD commune moins de 1000 habitants	Temps non complet	5.5 heures

III. La section d'investissement

a) Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de matériel informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à l'aménagement du bourg, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement :

DEPENSES D' INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre/ Article budgétaire	N° opération	Libellé	Montant en €	Article budgétaire	N° opération	Libellé	Montant en €
1641	OO	remboursement emprunt	22 900,00	021	00	virement section de fonctionnement	155 122,16
165	OO	caution	1 880,00	10222	00	FCTVA sur dépenses 2019	56 272,00
Chap 16		TOTAL	24 780,00	10668	00	affectation du résultat	425 878,66
21568	OOO	matériel et outillage	3 600,00	1321	114	subvention TEPCV boulangerie	15 186,38
21533	ooo	réseau cablés borne camping car	1 000,00		140	subvention TEPCV éclairage public	9 409,06
21571	ooo	materiel roulant	1 200,00				
2184	OOO	Mobilier		1322	140	subvention Conseil Régional aménagement bourg	40 000,00
21833	ooo	Matériel bureau	500,00				
2188	000	Autres immobilisations	6 000,00				
2168	127	Restauration vieux registres Etat-civil	1 000,00				
21051	97	logiciels	500,00	1323	140	subvention conseil départemental eaux pluviales	205 957,00
2183	97	matériel bureau informatique mairie	500,00		173	subvention conseil départemental église Anzat	10 762,50
2184	153	mobilier restaurant	1 000,00		174	subvention conseil départemental voirie+aménagement villages	42 580,00
2184	114	mareriel boulangerie	5 000,00				
2183	133	Mobilier salle polyvalente	10 000,00				
2051	156	concession DAG	2 500,00				
2188	156	Achat matériel station de Parrot	500,00				
2031	172	etude aménagement luguet	2 052,00	1341	114	subvention DETR (Etat) boulangerie	
2152	176	securisation voirie communale	5 000,00		132	subvention DETR (Etat) maison des associations	3 396,00
21578	140	achat mobiliers	20 000,00		133	Subvention DETR (Etat) salle polyvalente	
Chap 21		TOTAL	60 352,00		147	Subvention DETR (Etat)Tour de Besse	8 190,00
2312	ooo	aménagement terrain	8 200,00		155	Subvention DETR (Etat) chapelle du Luguet	
2312	152	travaux forêt	5 040,37		156	subvention DETR (Etat) travaux parrot	8 772,89
2313	132	Restauration maison des associations	20 100,00		167	subvention DETR (Etat) réserve incendie	
	133	Travaux salle polyvalente	10 000,00		168	subvention DETR (Etat) accès mairie	6 125,00
	156	travaux station Parrot	19 788,00		173	subvention DETR (Etat) Eglise Anzat	10 461,00
	168	Accès mairie- escaliers	11 598,00		174	subvention DETR (Etat) voirie 2019	30 000,00
	173	Eglise Anzat	35 067,60		175	subvention DETR (Etat) aménagement villages	62 950,00
2313	94	bat communaux	19 414,49				
2315	140	Travaux aménagement du bourg	154 315,21				
	166	Travaux piste du cézallier	3 000,00				
	172	enfouissement réseaux secs Luguet	59 000,00				
	174	Voirie 2019	119 274,31	chap 13		TOTAL	453 789,83
	175	Aménagements des villages	128 334,00				
Chap 23		TOTAL	593 131,98	chap 16		TOTAL	0,00
2031	147	Etude Tour de Besse	11 000,00	28041582	040	amortissement des biens	10 348,00
	172	Etude aménagement Luguet		281531	040	amortissement des biens	
2041581	159	Travaux éclairage public		281532	040	amortissement des biens	
2041511	170	Illuminations de fin d'année			040	Total opérations d'ordre	10 348,00
	040	Travaux en régie		2315	041	intégration étude Luguet	
O20	OO	dépenses imprévues	5 000,00		041	Total opérations patrimoniales	0,00
OO1	OO	déficit reporté	407 526,67	165	00	caution	380,00
		TOTAL	1 101 790,65			TOTAL	1 101 790,65

c) Les principaux projets de l'année 2020 sont les suivants :

- Aménagement du bourg d'Anzat (enfouissement des réseaux secs et mise en place du réseau eaux pluviales, parking, éclairage public),
- Aménagement et enfouissement des réseaux secs au Luguet,
- Aménagement intérieur de la maison des associations (plomberie, chauffage, électricité, installation WC public avec accessibilité pour les personnes à mobilité réduite)
- Travaux de voirie sur la piste du Cézallier,
- Etude travaux de consolidation de la Tour de Besse,
- Réfection des murs extérieurs et de la toiture de l'église d'Anzat,
- Aménagement des villages de la Combe, Parrot, Vins-Haut et Bosberty.

d) Les subventions d'investissements prévues :

Les subventions attendues pour cette année sont d'un montant total de 453 789.83 € et se décomposent ainsi :

- **Subvention de l'Etat : la somme totale de 154 490.33 € dont**

- Par le biais de la Dotation d'Équipement de Territoires Ruraux, 129 894.89 €, se répartissant ainsi :
 - Maison des associations 3 396.00 €
 - Local Parrot 8 772.89 €
 - Tour de Besse 8 190.00 €
 - Accès mairie 6 125.00 €
 - Eglise Anzat 10 461.00 €
 - Voirie 2019 30 000.00 €
 - Aménagement villages 62 950.00 €

- Par le biais de la TEPCV auprès du Ministère de l'écologie, 24 595.44 € :
 - boulangerie 15 186.38 €
 - éclairage public 9 409.06 €

- **Subvention du Conseil départemental : la somme totale de 259 299.50 €** se répartissant ainsi :
 - Aménagement du bourg 205 957.00 €
 - Eglise Anzat 10 762.50 €
 - Voirie/aménagement villages 42 580.00 €

- **Subvention du Conseil régional : la somme totale de 40 000.00 €** se répartissant ainsi :
 - Aménagement du bourg 40 000.00 €

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement :

- Recettes et dépenses de fonctionnement réparties comme suit :

- dépenses : crédits reportés 2019	:	0.00€
nouveaux crédits	:	1 075 515.86€
TOTAL	:	1 075 515.86€
- Recettes : crédits reportés 2019	:	629 833.79 €
nouveaux crédits	:	445 682.07 €
TOTAL	:	1 075 515.86 €

- Recettes et dépenses d'investissement réparties comme suit :

- dépenses : crédits reportés 2019	:	807 554.16 €
nouveaux crédits	:	294 236.49 €
TOTAL	:	1 101 790.65 €
- Recettes : crédits reportés 2019	:	381 675.50 €
nouveaux crédits	:	720 115.15 €
TOTAL	:	1 101 790.65 €

b) Principaux ratios :

- Dépenses réelles de fonctionnement / population = 910 045.70/184 = 4 945.90 €
- Produit des impositions directes/population = 102 789.00 / 184 = 558.64 €
- Recettes réelles de fonctionnement / population = 445 682.07 / 184 = 2 422.19 €

c) Etat de la dette :

La commune a deux emprunts en cours :

Prêteur	Date 1 ^{er} versement	Date fin	Durée réelle	Taux	Type de taux	Capital initial	Capital restant au 31/12/2019	Capital remboursé annuel 2020	Intérêts 2020	Echéance 2020
CFF	31/03/2003	31/03/2023	240	0.25	Fixe	21 094.53	4 306.25	1 071.87	10.76	1 082.63
LBP	20/12/2017	01/01/2038	240	1.73	Fixe	500 000.00	462 809.79	21 761.46	7 865.94	29 627.40
					TOTAL	521 094.53	467 116.04	22 833.33	7 876.70	30 710.03